



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-04/07

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
en exercice :	28
présents :	18
votants :	24
pour :	24
contre :	0
abstention :	0

le 10 avril à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **FABRE Claude, 1^{er} Adjoint**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2025

PRESENTS :

Mmes et MM., INES Claude, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme COLETTA Eliane donne procuration à M. INES Claude.
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme PRATI Corinne donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

DEPORT :

M. COULOMB Jean-Jacques.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET POMPES FUNEBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 venant modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en place au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du service Pompes Funèbres, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les comptes et résultats ci-dessous ;

	Investissement	Fonctionnement
Cumul antérieur reporté.....	6 729,50 €	19 354,31 €
Recettes 2024.....		15 977,50 €
Dépenses 2024.....		10 544,94 €
Restes à réaliser.....	-415,10 €	
Résultats cumulés.....	6 314,40 €	24 786,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver l'ensemble de la comptabilité.
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2024, définitivement closes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Président



Claude FABRE

Le Secrétaire



Gilles MARTIN